

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 novembre 2024**

**Rapporteur :  
Madame Véronique  
PLOUHINEC**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions petite enfance 2024**

**Dans le cadre de sa compétence déclarée d'intérêt communautaire « politique de la petite enfance et gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans », il est proposé à la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement aux associations « SOS Urgence Garde d'enfants », et « Préma Breizh » pour un montant total de 1 500 €.**

\*\*\*

**I. Subvention à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants »**

L'association « SOS Urgence garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. La participation financière est à l'appréciation de la famille. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi pendant la période scolaire.

Concernant son activité, l'association a assuré 1 461 heures de garde d'enfant en 2023, contre 1 268 heures en 2022. L'association précise venir en aide à davantage de familles en situation de précarité qui ne peuvent participer aux frais de garde. L'association sollicite une subvention de 500 € de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2024. Une subvention de 500 € a été versée en 2023, il est proposé de maintenir ce soutien en 2024.

**II. Subvention à l'association « Préma Breizh »**

L'association « Préma Breizh », basée à Quimper, assure des actions en faveur des nourrissons prématurés et des nourrissons hospitalisés sur le territoire du Finistère sud. L'association mobilise un groupe de bénévoles actifs qui confectionne layettes, couvertures,

bavoires, turbulettes et autres langes répondant à des critères stricts établis pour assurer le bien-être des bébés aux besoins spécifiques.

En 2023, l'association a fait don de 112 confections à la maternité de Quimper. Elle a poursuivi son projet de fournir un kit d'accueil aux nouveau-nés de la maternité et a fait, au total, don de 523 kits. Le soutien réalisé en direction de familles fragilisées est réel et permet à ces familles d'accueillir leur enfant dans les meilleures conditions possibles, tout en se sentant accompagnées. Afin d'acquérir la matière première permettant la confection de ses projets, l'association sollicite une subvention de 1 000 € de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2024. Une subvention de 1 000 € a été versée en 2023, il est proposé de maintenir ce soutien en 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder :

- 1 - une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgence Garde d'Enfants » ;
- 2 - une subvention de 1 000 € à l'association « Préma Breizh ».